DOSSIER DE PRESSE

PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Restitution des travaux conduits par les parlementaires et les chefs d'entreprise

Jeudi 21 décembre 2017 Bercy



Édito

La première phase de consultation du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) s'est terminée le 10 décembre dernier. Cette consultation a été un succès et nous en remercions tous les participants.

Le Conseil économique social et environnemental (CESE), les groupes parlementaires, les régions métropolitaines et d'Outre-mer, les associations professionnelles et les syndicats représentatifs ont été invités à nous proposer leurs contributions. Au total, **les 38 organisations qui ont contribué ont formulé 980 propositions sur l'ensemble des thèmes**. Ces propositions sont étudiées en ce moment, avec la plus grande attention, par les services du ministère de l'Economie et des Finances.

Dans le même temps, cinq binômes et un trinôme composés de parlementaires et de chefs d'entreprise, ont été missionnés pour réfléchir aux six thèmes du PACTE :

- Thème 1 : Création, croissance, transmission et rebond.
- Thème 2 : Partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises.
- Thème 3 : Financement des entreprises.
- Thème 4 : Numérisation et innovation.
- Thème 5 : Simplification.
- Thème 6 : Conquête de l'international.

La mobilisation de ces groupes de travail a permis à **626 institutions ou personnes d'être reçues et entendues**. En plus des nombreux entretiens, 15 ateliers et tables-rondes ont été organisés. Afin de recueillir les contributions de chacun sur l'ensemble du territoire, des déplacements ont eu lieu dans plusieurs régions.

Cette méthode est le fruit d'une volonté : celle de partir du concret, d'associer les acteurs, de se mettre à l'écoute du terrain.

Les groupes de travail présentent aujourd'hui le fruit de leurs travaux. Nous tenons à les remercier avec une vigueur particulière pour leur mobilisation remarquable et pour la qualité du travail effectué.

Ces pistes de réflexion proposées par les groupes représentent une première étape dans la construction du PACTE: au cours des prochaines semaines, elles seront en effet enrichies par celles des autres parties prenantes, puis feront l'objet d'une instruction approfondie, en lien avec l'ensemble du Gouvernement.

Sur la base des propositions retenues, une consultation publique en ligne sera organisée à partir du 15 janvier 2018. Cette consultation permettra à tous ceux qui le souhaitent, à commencer par les acteurs de la vie de l'entreprise, d'apporter leur regard, neuf ou professionnel, sur ces propositions. En éclairant nos arbitrages, elle devra nous aider à rédiger un projet ambitieux, efficace et concret, qui doit donner aux entreprises le cadre et les leviers pour innover, se transformer, croître et créer des emplois.

Nous sommes convaincus que l'administration ne doit plus avoir le monopole de la fabrique des politiques publiques. Que vive la discussion publique, avant la discussion parlementaire!

Bruno Le Maire

Ministre de l'Économie et des Finances

Delphine Gény-Stephann

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances

Calendrier

23 octobre 2017

Lancement officiel des travaux préparatoires du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.

Coup d'envoi de la première phase de consultation.

10 décembre 2017

Clôture de la première phase de consultation : recueil des contributions de l'ensemble des parties prenantes.

21 décembre 2017

Restitution publique des travaux menés par les binômes et le trinôme entre le 23 octobre et le 10 décembre.

15 janvier 2018

Lancement d'une consultation publique en ligne pendant trois semaines, sur la base de propositions retenues à l'issue de la première phase de consultation.

5 février 2018

Clôture de la consultation publique.

Printemps 2018

Rédaction du projet de loi et définition des mesures non législatives (réglementaires ou de droit souple) retenues pour ce plan d'action.

Thème 1 : Création, croissance, transmission et rebond

Composition du binôme

Olivia Grégoire (députée de Paris) et Clémentine Gallet (présidente de Coriolis Composite).

Constat

Le nombre d'entreprises créées en France n'a rien à envier à nos voisins européens. Toutefois, l'activité entrepreneuriale française reste inférieure à l'intention entrepreneuriale, alors qu'elles sont d'un niveau équivalent en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis. Si la création d'entreprises a été facilitée ces dernières années, des freins demeurent en matière d'accès à l'information et de coûts redondants pour la création.

La peur de l'échec apparaît clairement comme le premier frein à la création. Elle est alimentée par la perception, présente chez environ deux tiers des Français, que la société française ne donne pas suffisamment de seconde chance aux entrepreneurs ayant connu un échec. Elle est aussi renforcée par des procédures encore en vigueur qui peuvent paraître stigmatisantes lorsqu'on a connu un échec entrepreneurial.

Par ailleurs, le créateur d'entreprise est trop souvent isolé : 40,5 % des créateurs déclarent n'avoir reçu aucun appui pour monter leur projet. Or, le taux de pérennité des entreprises est plus élevé lorsque celles-ci sont accompagnées. Nous manquons en France d'une culture de l'accompagnement et du mentoring, or de nombreux entrepreneurs souhaiteraient pouvoir bénéficier de conseils avisés de leurs pairs pour éviter les erreurs et comprendre les mécanismes d'entreprise.

Par ailleurs les entreprises françaises peinent à croître : nous avons en France un manque récurrent d'ETI, de grosses PME ou d'entreprises à moyenne ou forte croissance. En 2013, la France comptait 15 000 entreprises en moyenne et forte croissance contre 27 000 au Royaume-Uni et 32 000 en Allemagne. Encourager les rapprochements ou les mariages d'entreprises à tous les niveaux est une priorité.

Enfin, le taux de transmission est à un niveau insuffisant dans certains secteurs pour assurer le renouvellement des capacités de production et maintenir un niveau minimum d'activité dans des territoires fragiles, ruraux notamment, et dans certains secteurs. Faciliter la transmission familiale comme la transmission aux salariés est une problématique majeure pour le tissu entrepreneurial français.

- Proposition 1 Une véritable culture de l'entreprise: promouvoir l'entreprenariat dès l'école, en utilisant des outils modernes et adaptés, afin de sensibiliser les élèves aux opportunités qui existent en France; approfondir la connaissance de l'entreprise et engager dans toute la société une réflexion sur l'échec.
- Proposition 2 Continuer à diminuer le coût de la création d'entreprises et réunir les acteurs utiles à la vie d'entreprise : faciliter la création et la croissance d'entreprises fortes et pérennes en donnant accès à un écosystème d'interlocuteurs pertinents ; encourager le regroupement des acteurs d'accompagnement public et privé.
- Proposition 3 Simplifier et adapter les seuils pour encourager la création d'emplois: permettre aux entreprises de croître en consacrant une période de 3 à 5 ans pour s'acquitter des obligations légales et réglementaires liées au franchissement des seuils; donner ainsi aux entreprises la possibilité de se concentrer sur l'essentiel: leur activité.
- Proposition 4 Seul on va vite, ensemble on va loin: faciliter les rapprochements, encourager entrepreneurs, entreprises et pouvoirs publics à mieux travailler ensemble: une série de mesures sont proposées pour rapprocher les différents acteurs et encourager tant la croissance externe des entreprises que des coopérations entre indépendants ou l'accès des PME /TPE aux achats des grands groupes.
- Proposition 5 Mieux prévenir les défaillances, mieux rebondir en cas d'échec : l'identification précoce des entreprises en difficulté, grâce au croisement des données publiques existantes,

permettrait d'assurer un meilleur accompagnement, afin soit de déboucher sur une relance forte, stable, durable de leur activité, soit de permettre une liquidation facilitée, accélérée et à moindre frais de l'entreprise, et un rebond rapide de l'entrepreneur.

Thème 2 : Partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises

Composition du binôme

Stanislas Guerini (député de Paris) et Agnès Touraine (présidente de l'Institut Français des Administrateurs)

Constat

Les travaux nous ont conduits à la nécessité de porter une vision politique ambitieuse de ce que l'entreprise est en train de devenir. Une vision à la fois lucide et exigeante qui consacre l'entreprise comme un lieu d'innovation collective, produisant de l'utilité au service d'une économie juste, efficace, durable. Porter cette vision répond également au besoin historique de réconcilier les français avec l'entreprise et au-delà, avec l'actionnariat. Il nous apparaît urgent, à cette fin, de sortir des oppositions binaires qui conduisent à des impasses : le capital contre le travail ; la compétitivité contre la RSE ; les actionnaires contre les dirigeants, etc.

Alors que l'engagement devient la vertu cardinale de ce début de siècle et que les attentes sont grandes – consommateurs exigeants, transparence et exemplarité dans la politique et le monde des affaires, prise de conscience des investisseurs de l'urgence climatique –, nous pensons que le législateur ne doit pas contraindre mais accompagner ce mouvement, sécuriser le cadre dans lequel évoluent les entreprises, susciter la confiance entre les acteurs économiques et préserver la liberté entrepreneuriale au nom de l'intérêt général.

La France doit jouer sa partition dans la mondialisation des échanges et la globalisation des investissements. Elle devrait promouvoir son système de gouvernance et de responsabilité sociale des entreprises. Un discours fort de valorisation porté par les responsables politiques constitue un premier signal indispensable.

Porter une vision audacieuse et prospective des entreprises françaises dans le monde impose de poursuivre leurs progrès permanents en matière de gouvernance, de partage de la valeur et de responsabilité sociale, en

intégrant de façon systématique les particularités des PME/ETI. La voie de ce progrès passe certes par des évolutions normatives mais également par le développement d'un droit souple crédible et l'impulsion des pouvoirs publics en vue de provoquer des initiatives de place.

C'est le sens que nous donnons à notre contribution dans laquelle nous faisons le pari de refuser l'empilement des droits formels qui peuvent finir par alimenter une défiance improductive et privilégions au contraire une approche concrète fondée sur l'engagement réel des acteurs concernés.

- Proposition 1 Créer des « entreprises à mission », à objet social élargi.
- Proposition 2 Renforcer le système d'autorégulation comme outil de compétitivité en engageant une consultation de place pour des propositions sur la rédaction et la supervision du principal code de gouvernement d'entreprises
- Proposition 3 Favoriser un meilleur dialogue émetteursinvestisseurs en clarifiant les droits et devoirs de part et d'autre via le droit souple et la transposition de la directive « droits des actionnaires »
- Proposition 4 Simplifier et renforcer le recours à l'intéressement et à la participation, notamment pour les PME
- Proposition 5 Continuer à développer l'actionnariat salarié en visant un objectif de 10% du capital des entreprises françaises détenu par les salariés

Thème 3 : Financement des entreprises

Composition du binôme

Jean-Noël Barrot (député des Yvelines) et Alice Zagury (présidente de The Family)

Constat

Une allocation de l'épargne qui ne contribue pas au financement des entreprises. L'épargne des Français se concentre essentiellement dans des produits liquides, peu risqués et peu rémunérateurs qui ne permettent pas aux épargnants de faire fructifier leurs économies sur le long terme et qui ne contribuent pas au financement en fonds propres des entreprises.

Le logiciel inadapté des acteurs du financement. Les infrastructures technologiques et les organisations humaines ont été mises en place avant l'ère numérique. Du régulateur aux banques, cet héritage pèse sur les systèmes technologiques comme les schémas de pensées. Il s'ensuit une absence de fluidité des données bancaires et de trop faibles compétences technologiques à des postes stratégiques. Cela explique les difficultés à s'adapter à l'évolution des usages, à agréger un savoir, à faciliter les procédures administratives, à évaluer le risque et donc à servir les besoins de chaque utilisateur, entreprises comme épargnants.

Un environnement trop peu propice au financement des entreprises. L'environnement juridique et financier des entreprises n'oriente pas les incitations dans la bonne direction. Au nom de la sécurité, sont éloignées du marché du crédit les entreprises et les ménages fragiles ou risqués, qui auraient pourtant besoin d'y accéder. L'Etat intervient en conséquence en déployant des aides publiques via Bpifrance.

Principales propositions du binôme

 Proposition 1 - Unifier les produits d'épargne-retraite supplémentaire existants en un "Compte Avenir", individuel ou collectif, sur la base de caractéristiques communes des produits de retraite (blocage en phase de constitution, mise en place d'une gestion pilotée des encours, sortie privilégiée en rente avec des possibilités de sortie partielle en capital).

- Proposition 2 Adopter un paquet de mesures sur l'assurance-vie afin d'orienter davantage ce produit vers le financement de l'économie réelle (augmenter les possibilités pour les entreprises d'assurance de moduler la garantie en capital offerte sur le fonds euro, lever les obstacles à l'investissement dans le non-coté).
- Proposition 3 Faciliter l'ouverture du capital et l'introduction en bourse des entreprises (adaptation des seuils Prospectus, assouplissement de la réglementation AMF sur les droits préférentiels de souscription, travail sur la sortie de cotation).
- Proposition 4 Améliorer le financement de la trésorerie des entreprises et notamment des TPE grâce à la facturation simple et électronique, la diffusion du prêt inter-entreprise, ou l'encadrement des pratiques bancaires en matière de dépassement de découvert.
- Proposition 5 Fluidifier la transmissibilité des données bancaires et financières afin d'optimiser la gestion de la trésorerie des entreprises, de leur donner, grâce à des méthodes de « scoring » efficaces, accès à des financements alternatifs comme le financement participatif et de développer une offre performante de conseil à destination des épargnants, dans une logique de diversification de l'allocation de leur épargne.
- Proposition 6 Permettre l'acculturation des Français au monde de l'entreprise via la mise en place d'un programme de témoignages aux écoliers, collégiens et lycéens et l'orientation de la formation professionnelle.
- Proposition 7 Clarifier la mission de la Banque publique d'investissement. Recentrer Bpifrance sur sa mission d'intérêt collectif et de résorption des failles de marché. Créer un fonds souverain avec pour mission de maximiser le rendement de ses investissements.

Thème 4: Numérisation et innovation

Composition du trinôme

Célia de Lavergne (députée de la Drôme), Philippe Arraou (président d'honneur de l'Ordre des experts comptables) et Lionel Baud (PDG de Baud Industries)

Constat

Au regard de son potentiel, la France peut et doit encore progresser quant à la numérisation et l'innovation de ses entreprises. Pour en faire des leviers de croissance des TPE/PME et ETI, l'Etat doit stimuler et porter une culture de l'innovation et du numérique. En s'appuyant sur les entrepreneurs qui ont réussi, un grand plan de formation à tous les âges de la vie, puis d'acculturation et de diffusion dans l'entreprise permettra d'entretenir une culture du risque et de l'entrepreneuriat dans notre société.

La France dispose de nombreux dispositifs publics de soutien à la R&D et l'innovation dont le plus emblématique est le crédit d'impôt recherche. Si l'utilité du CIR est reconnue par les entrepreneurs rencontrés, tous soulignent son insécurité et sa complexité. Il est donc nécessaire de le réformer pour l'orienter davantage vers le développement expérimental que sur la recherche fondamentale, en particulier pour les PME et les ETI.

La condition première de la transformation numérique des entreprises est d'assurer l'accès à un débit suffisant et de qualité pour tous. Il est également nécessaire de développer une offre d'accompagnement de qualité pour convaincre les chefs d'entreprises que le numérique est un investissement nécessaire à leur croissance. L'Etat doit prendre toute mesure qui facilitera l'accès au crédit bancaire pour le financement de l'immatériel des entreprises. La protection des données est un enjeu majeur pour les entrepreneurs, il est primordial de mettre en place des mesures fortes pour garantir la sécurité de nos entreprises.

- Proposition 1 Mettre en place un plan gouvernemental pour former à l'innovation et au numérique de l'école primaire à la formation professionnelle
- Proposition 2 Favoriser et accompagner le recrutement auprès de dirigeants de PME et d'ETI de jeunes diplômés formés à l'innovation et au numérique, par exemple sous la forme d'un contrat d'accompagnement d'une durée finie sur le modèle du VIE
- **Proposition 3** Donner une nouvelle impulsion aux pôles de compétitivité en transformant les pôles les mieux structurés (une quinzaine) en French Hub afin de renforcer leur attractivité pour les financements compétitifs européens.
- Proposition 4 Améliorer la qualité des brevets en rendant obligatoire l'examen du critère de nouveauté avant la délivrance d'un brevet par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI); cet examen devra se faire au niveau européen.
- Proposition 5 Faciliter le financement de l'accompagnement à la transformation numérique des TPE et PME par des mesures incitatives et par la mise en place d'un fonds spécifique
- **Proposition 6 -** Favoriser les activités économiques des chercheurs en levant les freins au cumul d'activités et en incitant à la valorisation de la recherche.

Thème 5 : Simplification

Composition du binôme

Sophie Errante (députée de Loire-Atlantique) et Sylvain Orebi (PDG de Orientis)

Constat

Les programmes de simplification menés jusqu'à présent n'ont pas eu les effets escomptés, notamment en raison du faible contrôle exercé sur la complexité introduite par les normes nouvelles, de l'absence d'un outil de quantification générale de la charge administrative des entreprises, de la dispersion des mesures de simplification engagées conduisant au manque de lisibilité et de cohérence des actions menées.

Les entreprises sont pénalisées par des normes plus sévères que celles qui prévalent dans les pays voisins. Plusieurs cas de surtranspositions de directives européennes ont été identifiés, notamment dans les domaines comptable et environnemental, les surrèglementations sont un frein au développement en France de certaines activités.

Les démarches administratives sont ressenties comme redondantes complexes et longues, constituant un frein au développement des entreprises. Leur simplification passe par leur dématérialisation, la réduction et la sécurisation des délais de traitement.

Les entreprises recherchent davantage de sécurité juridique et de qualité de service dans leurs relations avec l'administration. À l'heure de l'information immédiate, les entreprises attendent plus de transparence de la part des administrations sur le service rendu et un accès facilité aux normes qui leur sont applicables.

- Proposition 1 Simplifier la gestion administrative des entreprises en modernisant les prescriptions du droit des sociétés et en revenant sur la surtransposition de la directive européenne sur les normes comptables
- Proposition 2 Prendre des actions concrètes dès maintenant pour atteindre la cible de 100% des démarches des entreprises dématérialisées en 2022 : identité numérique des entreprises, fusion et automatisation des déclarations fiscales et comptables, accélération du programme « dites-le-nous une fois ».
- Proposition 3 Faciliter l'accès à l'information sur les normes à respecter pour une activité donnée, au moyen d'une plateforme numérique, et rendre cette information opposable.
- Proposition 4 Evaluer et publier la qualité de service de toutes les administrations au contact des entreprises, et fixer un objectif de progrès du niveau de satisfaction.
- Proposition 5 Simplifier les démarches de publicité légale pour les entreprises, et mettre un terme à l'obligation de publication des annonces légales dans des journaux.

Thème 6 : Conquête de l'international

Composition du binôme

Richard Yung (sénateur des Français de l'étranger) et Éric Kayser (artisan boulanger, PDG de Maison Kayser)

Constat

La France totalise 4 millions d'entreprises dont 3,8 millions PME. Parmi elles, seules 125 000 entreprises sont exportatrices sans que ce nombre n'ait évolué depuis 10 ans quand l'Italie en dénombre 250 000 et l'Allemagne 400 000. En termes de montants des exportations, les PME sont sous-représentées et ne sont à l'origine que de 14 % des montants exportés contre 32 % pour les ETI et 54 % pour les grandes entreprises.

Plusieurs freins à l'internationalisation des entreprises françaises ont été relevés à l'occasion de la consultation menée. Ainsi, trop souvent encore, l'internationalisation reste perçue comme l'apanage des grands groupes. Les petites entreprises françaises tentent d'autant moins d'exporter ou de s'implanter à l'étranger qu'elles sont isolées dans cette démarche.

En termes de moyens, deux éléments font principalement défaut aux entreprises françaises, ce qui nuit à leur projection à l'international. Dans le cadre de leurs premières démarches, elles ont du mal à se faire financer en raison de leur surface financière limitée et des risques accrus que représente l'international aux yeux de leurs prêteurs. En outre, les PME ne disposent pas ou peu de ressources dédiées à l'international. Les dirigeants ne sont pas suffisamment formés à ces démarches et la création d'un service export est entravée par le coût du personnel dédié et la difficulté pour une PME à se rendre attractive pour les profils en adéquation.

Enfin, si l'offre publique et privée d'accompagnement des entreprises à l'international est diverse et fournie, elle manque de lisibilité ce qui nuit à son recours par les PME qui ne parviennent pas toujours à identifier les prestations et interlocuteurs pouvant répondre à leurs besoins.

- **Proposition 1 Doter la France d'une stratégie** qui consisterait à identifier les géographies et secteurs prioritaires pour les exportateurs français. Cette stratégie pourrait être communiquée annuellement lors d'un grand événement dédié à « la reconquête de l'international par les entreprises françaises ».
- Proposition 2 Promouvoir l'internationalisation et le savoirfaire français en exposant et en valorisant encore mieux les produits français à l'étranger et en faisant connaître les PME françaises qui réussissent à l'étranger.
- Proposition 3 Encourager le parrainage entre pairs, le « chasser en meute » et le portage de PME par les grands groupes. Il conviendrait de créer des clubs entrepreneuriaux en région afin de permettre la mise en réseau d'entreprises de taille diverse afin de les encourager à partir ensemble à l'international en mutualisant leurs moyens.
- Proposition 4 Doter les entreprises françaises de ressources humaines formées à l'international. Les CCI et les écoles de commerce pourraient mettre en œuvre un programme de formation des dirigeants. Les PME pourraient bénéficier d'un mentorat d'experts de l'export préalablement formés à l'élaboration d'un plan d'internationalisation et à l'accompagnement de PME. Ce mentorat pourrait être financé à parité entre l'utilisateur et les acteurs publics.
- Proposition 5 Accroître le niveau des compétences techniques en développant des Campus d'excellence. Ces formations supérieures permettront d'expatrier davantage de métiers techniques et artisanaux et feront la démonstration physique du savoir-faire français.
- Proposition 6 Faciliter le financement à l'international des petites entreprises en demandant aux banques un effort particulier pour mettre à leur disposition de petits prêts ou en accordant plus de garanties publiques afin de soutenir leurs premières démarches et en diffusant auprès des PME comme du réseau bancaire privé davantage d'informations relatives aux solutions existantes de financement à l'international.

 Proposition 7 - Simplifier l'accès des PME à l'ensemble de l'offre d'accompagnement des entreprises à l'international en rassemblant l'ensemble de l'information afférente sur un même site d'information et d'orientation des entreprises et en créant des guichets uniques sous l'impulsion de la Région associant tous les acteurs de l'accompagnement pour simplifier les démarches des entreprises.

#PACTE

Rendez-vous à partir du **15 janvier 2018** sur **www.pacte-entreprises.gouv.fr**

Pour toutes informations complémentaires:

informations-planent reprises@cabinets. finances. gouv. fr



CONTACT PRESSE

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr 01 53 18 41 13